



## Association Syndicale Libre Résidence La Chevauchée

1ter rue Lavoisier – 91160 LONGJUMEAU

☎ : 09 64 10 86 16 (répondeur)

E-mail : [asl-lachevauchee@orange.fr](mailto:asl-lachevauchee@orange.fr)

Site Internet : <http://asl-la-chevauchee.fr>

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2022

Le 13 Mai 2022 à 20h30, l'Association Syndicale Libre Résidence la Chevauchée a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire 1ter rue Lavoisier à Balizy commune de Longjumeau. Les copropriétaires adhérents de l'association, ont été informés par convocation afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs et du quorum.

- 1 Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance
- 2 Point sur les berges du Rouillon
- 3 Approbation du budget du bureau d'études.

Après avoir comptabilisé les présents (**28**) les pouvoirs (**47**), les votes par correspondance (**37**) et les copropriétaires connectés (**3**) et après contrôle, les feuilles de présence indiquent que **115** copropriétaires sur 170, représentant **90 277** parts sont présents ou représentés soit **68,29 %**.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut se dérouler selon l'ordre du jour. Martine JOSSET, Présidente, déclare alors l'Assemblée Générale ouverte à 20h40.

#### 1) Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance

La Présidente propose la désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :

- Mme SENECHAL Michèle comme assesseur
- M. TOUZEAU Josselyn comme assesseur
- Mme MELLOUKI Estelle secrétaire de séance

qui acceptent ces tâches.

#### 2) Point sur les berges du Rouillon

**Nous sommes propriétaires et responsables de l'entretien du Rouillon côté la Chevauchée (articles 215-2 et 215-14 du code de l'environnement) mais aucune intervention ne peut être effectuée sans l'accord du SIAHVY.**

Depuis de très nombreuses années, l'ASL a réalisé de multiples démarches infructueuses (par mails, téléphone, courriers et réunions) auprès du SIAHVY. Depuis 2 ans la situation sanitaire a limité les contacts. La situation s'améliorant nous avons contacté à nouveau les interlocuteurs concernés.

Nous avons eu une réunion avec Mr ROZANSKI (SIAHVY) et Mr DELAGNEAU (Conseiller Municipal élu au bureau syndical du SIAHVY) : Ils nous ont rappelé les courriers qui nous avaient été adressés ces dernières années et en particulier des courriers de 2012 et 2019, à savoir :

*"...le SIAHVY ne peut intervenir sur une berge privée. Toutes les interventions sont soumises à des procédures de déclaration ou d'autorisation auprès des services de l'Etat. ...Il est nécessaire de désigner un bureau d'études compétent. Le SIAHVY est prêt à nous accompagner pour choisir le bureau d'études et échanger avec ce dernier au niveau technique.*

**En résumé** : Si nous voulons effectuer des travaux sur la berge, il est obligatoire et impératif :

- 1° de contacter un bureau d'études qui analysera les besoins et proposera les solutions les plus adaptées à la situation.
- 2° de constituer un dossier avec cette analyse qui sera à déposer à la Préfecture (Police de l'eau)
- 3° de participer à des concertations avec la Préfecture pour l'étude et obtenir l'autorisation
- 4° de contacter des entreprises pour obtenir des devis pour réaliser les travaux

Nous avons contacté un bureau d'études (Hydrosphère) qui nous a adressé un devis pour **19 242 €**. La berge est notre propriété et nous sommes responsables de son entretien, tout en respectant les procédures officielles.

**Dans le cas où l'ASL n'accepte pas de payer le bureau d'études, toute intervention sur le Rouillon sera impossible et clôturera définitivement le dossier des berges du Rouillon.**

**Nous avons la trésorerie pour régler cette somme, sans aucune augmentation des cotisations.**

Question : Ne pourrait-on pas utiliser d'éventuelles études réalisées par la Mairie pour des travaux sur l'autre berge.

Réponse : les informations doivent être récentes pour être validées par la Police de l'eau à qui nous allons déposer le dossier de demande de travaux. De plus la Mairie engage sa responsabilité sur toutes les informations transmises. Le SIAHVY transmettra toutes les données en sa possession (qui toutefois datent de 2010 et devront être obligatoirement actualisées)

Question : Ne pourrait-on pas demander une analyse de l'ensemble de notre berge, afin de connaître les différents points critiques ?

Réponse : Nous en ferons la demande au bureau d'études. En fonction du coût, nous demanderons cette analyse.

Question : Est-ce que cette étude débouchera bien sur des travaux ?

Réponse : C'est l'objectif de cette démarche qui nous permettra de déposer un dossier de demande de travaux auprès des services de l'état.

La Présidente procède, par un vote, à l'approbation par l'Assemblée du budget de 20 000 € alloué à l'étude des solutions et à l'accompagnement à la rédaction du dossier pour la Préfecture.

<b>VOTE</b>	<b>Pour = 112</b>	<b>Contre = 2 (LOTS 114 et 157)</b>	<b>Abstentions = 1 (lot 48)</b>
-------------	-------------------	-------------------------------------	---------------------------------

**Résultat** : Le budget de 20 000 €, destiné à régler le bureau d'études, est adopté à la majorité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

#### **INFORMATIONS :**

**Voirie** : Bonne nouvelle, la notaire nous a informé que la Mairie accepterait de transférer la voirie par un acte administratif (non pas par des actes notariés, longs et coûteux). La procédure pourra démarrer dès que la dernière hypothèque, prise par erreur en août 2020 par un notaire de Créteil, sera levée.

**Travaux** : Comme vous avez pu le constater, **Thierry Rouillard et Ramzi Ben Fredj** ont, ces derniers jours, repeint les différentes grilles de la résidence. Nous les remercions vivement pour ce travail important qui nous permet de réaliser de réelles économies.

**Site** : Josselyn Touzeau a projeté une maquette du nouveau site internet qui sera bientôt mis en ligne. Vous y trouverez toutes les informations sur la résidence et il nous permettra aussi de vous informer sur l'avancement de l'ensemble des dossiers et activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h10.

La Présidente  
Martine JOSSET



*Copie certifiée conforme à l'original*

La Secrétaire de séance  
Estelle MELLOUKI

